

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°15-2024-001

PUBLIÉ LE 2 JANVIER 2024

Sommaire

Préfecture du Cantal / DCLE - Bureau des élections et de la réglementation générale

15-2024-01-02-00001 - Arrêté n°2024-0005 du 02 janvier 2024 organisant la suppléance des fonctions de préfet du 03 janvier à 18H au 04 janvier à 21H30 (1 page)

Page 3



PRÉFET DU CANTAL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DCLE/BERG

A R R Ê T É n° 2024 - 0005 du 02 janvier 2024 organisant la suppléance des fonctions de préfet du Cantal

Le préfet du Cantal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du président de la République du 29 juillet 2022 portant nomination de M. Laurent BUCHAILLAT, préfet du Cantal ;

Vu le décret du président de la République du 29 juillet 2022 portant nomination de M. Alexandre KESTELOOT, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet du Cantal ;

Vu le décret du président de la République du 22 septembre 2023 portant nomination de M. Hervé DEMAI, secrétaire général de la préfecture du Cantal ;

Vu l'absence de M. Laurent BUCHAILLAT, préfet du Cantal ;

Vu l'absence de M. Hervé DEMAI, secrétaire général de la préfecture du Cantal ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Cantal ;

ARRÊTE

Article 1er : M. Alexandre KESTELOOT sous-préfet, directeur de cabinet du préfet du Cantal, est chargé d'assurer la suppléance des fonctions de préfet du Cantal du mercredi 03 janvier 2024 18h jusqu'au jeudi 04 janvier 2024 à 21H30.

Article n°2 : Le secrétaire général de la préfecture du Cantal et le directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Signé

Laurent BUCHAILLAT

2 Cours Monthyon
15 000 AURILLAC
Tél. : 04 71 46 23 00
Site internet : www.cantal.gouv.fr